

INFORMATIONS - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**Documents requis**

Des frais de 350 \$ sont exigés au moment du dépôt de la demande.

OBLIGATOIRE : Vous devez joindre des photos (vues générales) de la propriété concernée, des croquis, esquisses ou plans afin d'aider à la compréhension de la demande. Des documents supplémentaires pourraient être exigés.

Dans le cas où le requérant n'est pas le propriétaire du terrain ou du bâtiment concerné, une procuration signée par le propriétaire doit être fournie.

Cheminement de la demande

Le cheminement d'une demande s'échelonne sur 4 à 6 semaines, plus 4 semaines pour les demandes qui doivent être acheminées à la MRC :

- Réception de la demande.
- Vérification de la recevabilité de la demande par le Service de l'urbanisme.
- Analyse par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et formulation d'une recommandation. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de venir présenter votre demande au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Vous devez en faire mention lors du dépôt de la demande.
- Publication d'un avis (minimum de 2 semaines avant la réunion du conseil municipal).
- Décision du conseil municipal lors d'une assemblée publique.
- Décision de la MRC de Sept-Rivières (certaines demandes seulement).

Note : Les permis nécessaires au projet pour lequel une demande de dérogation mineure est présentée ne peuvent être accordés qu'à la fin du processus, soit suite à la décision du conseil municipal ou à la décision de la MRC, le cas échéant.

Conditions d'admissibilité

Pour être recevable, toute demande de dérogation mineure doit rencontrer les conditions énoncées dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ces conditions sont les suivantes :

- Une dérogation peut uniquement porter sur une disposition des règlements de zonage ou de lotissement.
- Une demande ne peut porter sur une disposition relative à l'usage et à la densité d'occupation du sol.
- Si la demande vise un immeuble situé dans un lieu soumis à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, santé publique, protection de l'environnement ou bien-être général, certaines dispositions ne sont pas admissibles à une dérogation mineure.
- Si la demande vise des travaux en cours ou déjà exécutés, ces travaux doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction.

Critères d'analyse

Toute demande de dérogation mineure est analysée selon les critères énoncés dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ces critères sont les suivants :

1. La dérogation mineure doit être conforme aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. L'application du règlement doit causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande.
3. Si la dérogation est accordée, elle ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
4. Si la dérogation est accordée, elle ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique.
5. Si la dérogation est accordée, elle ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique.
6. Si la dérogation est accordée, elle ne doit pas porter atteinte à la qualité de l'environnement.
7. Si la dérogation est accordée, elle ne doit pas porter atteinte au bien-être général.
8. La dérogation doit avoir un caractère mineur.
9. Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux doivent avoir été effectués de bonne foi.

Prendre note que l'ensemble des documents peut nous être transmis par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@septiles.ca

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demandeur

Nom : _____

Entreprise : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Cellulaire : _____

Courriel : _____

Propriétaire

Nom : _____

Adresse postale : _____

_____**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Adresse civique : _____

N^o(s) de lot(s) : _____**DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE****Décrivez votre projet et mentionnez la disposition règlementaire qui ne peut être respectée.**

RAISONS**Expliquez pourquoi vous souhaitez obtenir une dérogation mineure, pourquoi la réglementation ne peut être respectée et quel est le préjudice que vous subissez.**

Souhaitez-vous présenter votre dossier en personne au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)? **Oui** **Non**_____
Signature du demandeur (obligatoire)

*L'envoi par courriel fait foi de signature

Date (jour/mois/année) (obligatoire)**Réservé à l'administration**Demande admissible : Oui NonLieu soumis à des contraintes : Oui (disposition LAU : _____) NonNote : _____

